



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES

Direction Régionale de l'Environnement

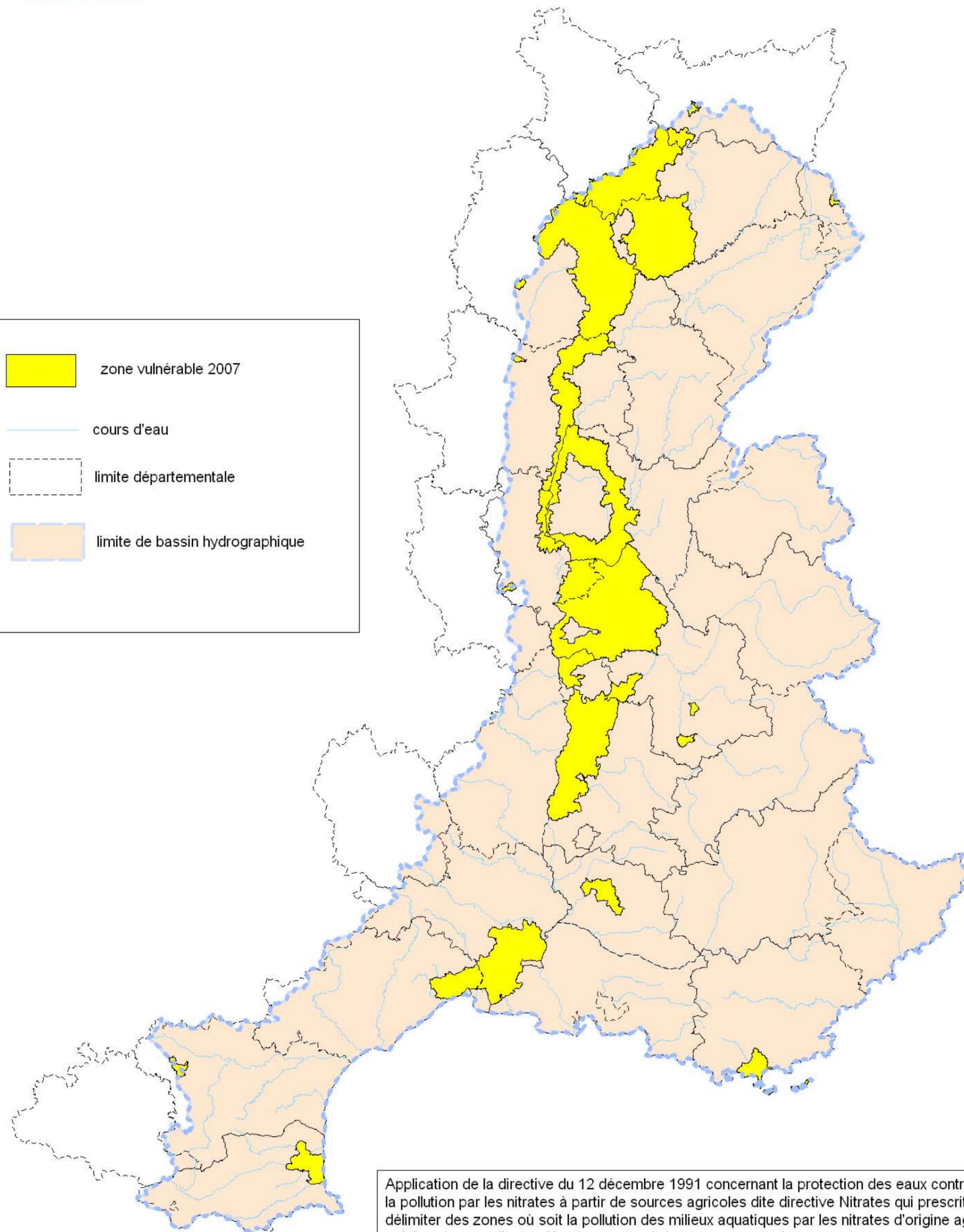
RHÔNE-ALPES
BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

ZONES VULNERABLES 2007

après 3ème révision

carte établie selon les nouvelles limites du bassin (cf arrêté ministériel 2005)

-  zone vulnérable 2007
-  cours d'eau
-  limite départementale
-  limite de bassin hydrographique



Application de la directive du 12 décembre 1991 concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles dite directive Nitrates qui prescrit de délimiter des zones où soit la pollution des milieux aquatiques par les nitrates d'origine agricole, soit la présence d'eutrophisation sont avérés ou en progression.

Sources de données: DIREN
Fonds cartographiques : BDCarthage BDCarto IGN
Délégation de bassin Rhône-Méditerranée